VILLE DE GOSIER

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL SÉANCE DU JEUDI 10 NOVEMBRE 2022

L'An Deux Mille Vingt-Deux, le Jeudi Dix du mois de Novembre à neuf heures, le Conseil Municipal de la Commune de GOSIER, dûment convoqué, s'est réuni à la salle du Conseil municipal, sous la présidence du Maire, Monsieur Cédric CORNET, pour délibérer sur les questions inscrites à l'ordre du jour de la présente assemblée communale.

ETAIENT PRÉSENTS: M. Cédric CORNET – Mme Liliane MONTOUT – M. Guy BACLET – M. Louis ANDRE – Mme Nanouchka LOUIS - M. Jules FRAIR – Mme Marguerite MURAT – M. Teddy BARBIN – Mme Elodie CLARAC – M. Emmery BEAUPERTHUY – M. Michel HOTIN – Mme Marie-Renée ADELAIDE - M. Marcellin ZAMI – Mme Sylvia HENRY – Mme Sandra MOLIA – Mme Mévice VERITE - M. Jimmy DAMO – M. Sébastien THOMAS – Mme Nina PAULON – M. Stéphane URIE – Mme Rebecca BELLEVAL - M. David LUTIN - Mme Mégane BOURGUIGNON - M. Lucas ALBERI - M. Jean-Claude CHRISTOPHE - M. Julien DINO - Mme Maguy BORDELAIS – Mme Jocelyne VIROLAN – Mme Ghylaine JEANNE.

ETAIENT ABSENTS: Mme Wennie MOLIA - Mme France-Enna URBINO (excusée; pouvoir donné à M. Guy BACLET) – M. Jean LAQUITAINE (excusé; pouvoir donné à M. Cédric CORNET) – Mme Nadia CELINI (excusée) – Mme Yane BEZIAT – M. Patrice PIERRE-JUSTIN (excusé; pouvoir donné à Mme Maguy BORDELAIS)

.....

Date d'envoi de la convocation : 4 novembre 2022

Date d'affichage : 4 novembre 2022

Nombre de Conseillers municipaux en exercice : 35

Nombre de Conseillers présents : 29

Absents: 6
Procurations: 3
Appelés à voter: 32

Président de séance : Monsieur Cédric CORNET

Secrétaire de séance désignée à l'unanimité : Madame Nina PAULON

.....

CM-2022-6S-DCPA-70

APPROBATION DU CHOIX DU
DELEGATAIRE POUR LA
GESTION ET L'EXPLOITATION
DES STRUCTURES D'ACCUEIL
DE LA PETITE ENFANCE DE LA
COMMUNE DU GOSIER

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L.1411-1, L.1411-4 et L.1413-1,

Vu le Code de la Commande Publique et notamment ses articles L.3120-1 à L.3126-3 et R.3121-1 à R.3126-14,

Vu l'avis favorable de la Commission Consultative des Services Publics Locaux relative au principe de recours à une délégation de service public, en date du 7 juillet 2022.

Vu la délibération n°CM-2022-5S-DAJ-67 du 13 juillet 2022 adoptant le principe d'une délégation de service public relative à la gestion et l'exploitation des structures d'accueil de la petite enfance de la Commune du Gosier,

Vu les procès-verbaux de la Commission de Délégation de Service Public (candidature et offre) des 6 et 21 septembre 2022,

Vu le rapport de Monsieur le Maire transmis aux membres du Conseil le 10/11/2022, ainsi que l'ensemble de ses annexes,

Considérant qu'à l'issue de la procédure réglementaire de publicité et de mise en concurrence, et compte tenu de l'ensemble des précisions données dans le rapport susvisé, l'offre suivante est satisfaisante, au regard des critères de jugement des offres fixés dans le règlement de la consultation, pour répondre aux exigences de la Commune et assurer la satisfaction du service public :

PEOPLE & BABY, en groupement avec l'association 1901 ENFANCE POUR TOUS

9 avenue Hoche 75008 PARIS

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré,

A la majorité des voix exprimées par : 22 voix pour; 1 contre; 9 non votants

DÉCIDE

Article 1 : D'approuver le choix de l'opérateur économique susvisé comme Délégataire pour la gestion et l'exploitation des structures d'accueil de la petite enfance,

Accusé de réception en préfecture 971-219711132-20221110-CM2022-6SDCPA70-DE Date de télétransmission : 25/11/2022 Date de réception préfecture : 25/11/2022 Article 2 : D'approuver le projet de contrat de délégation du service public, qui sera conclu pour une durée de cinq (5) ans à compter du 1er janvier 2023,

Article 3 : D'autoriser Monsieur le Maire à signer ledit contrat et tout acte subséquent,

Article 4 : D'inviter Monsieur le Maire à effectuer toutes les formalités de publicité,

transmission et notification requises pour l'exécution de la présente délibération.

Acte rendu exécutoire après envoi en Préfecture le

Et publication ou notification le

Fait et délibéré à Gosier, le 10 novembre 2022

Pour extrait certifié conforme

Le Maire

- Cédric CORNET -